



## **Politique de modification et de remboursement d'une inscription - Défi des 4 versants 2018**

Le comité organisateur de l'événement peut faire des changements d'épreuves suite à une inscription. Par contre, des frais seront chargés selon les conditions suivantes :

- Changement d'épreuve avant le 1<sup>er</sup> septembre 2018 : Frais de 5\$
- Changement d'épreuve avant le 17 septembre 2018 : Frais de 10\$
- Changement d'épreuve à partir du 18 septembre : Aucun changement d'épreuve n'est autorisé.

Les frais d'inscription sont également remboursables selon les conditions suivantes :

- Annulation d'une inscription avant le 1<sup>er</sup> septembre 2018 : Remboursement complet
- Annulation d'une inscription avant le 15 septembre 2018 : Remboursement de 50% du coût d'inscription
- Annulation à partir du 16 septembre 2018 : Aucun remboursement possible

Le comité organisateur du Défi des 4 versants

**DÉFI DES 4 VERSANTS**